



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION DE DEUX-MONTAGNES (GT2012-010)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration de Deux-Montagnes.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du 19 mars 2012, par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 90 jours suivant l'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'Assurance, certifiant qu'elle émettra un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de 50 % du montant de la soumission.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention «Réfection de la toiture de l'usine de filtration de Deux-Montagnes (GT2012-010)» et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à 11h, heure locale, jusqu'au 5 avril 2012**, à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes  
A/S M. Jacques Robichaud, greffier  
803, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **5 avril 2012**, à ou après onze heures (11h), heure locale, à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'AQO, à l'ACI et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 14 mars 2012

Jacques Robichaud  
Avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier